

Le caducée donnent-ils aux médecins des droits supplémentaires?

Par **jacques22**, le 27/10/2015 à 08:55

Bonjour,

Le caducée d'un véhicule donnent-ils aux médecins des droits supplémentaires de stationnement, notamment en infractions multiples sur la voie publique mais également aussi dans les propriétés privées, hors intervention médicale utile et pour des raisons strictement personnelles?

De même pour les macarons du SAMU.

Merci d'avance et bonne journée.

Par **janus2fr**, le 27/10/2015 à 09:58

Bonjour,

Légalement, le caducée ne donne aucun droit particulier aux médecin pour leur stationnement. Seule une circulaire invite les forces de l'ordre à une certaine tolérance envers les médecins stationnés dans le cadre de visites pour raison médicales, à condition que le véhicule ne représente pas une gêne excessive et encore moins un danger.

Mais comme ce n'est qu'une tolérance qui ne s'impose pas. Si les forces de l'ordre veulent verbaliser, elles le peuvent et le médecin n'aura rien à dire. Dans certaines régions, on a même vu des polémiques se développer car les médecins étaient plus souvent verbalisés que les autres véhicules !

Par **jacques22**, le 27/10/2015 à 10:10

Bonjour et merci janus pour votre réponse claire et objective....